

Extrait Procès-Verbal du Comité De Direction (CDD) - PLENIER
Polytech Nice Sophia
Séances du 2 avril 2026

Nom, Prénom :	Fonction	PRESENTS : 20
CAMINADA, Alexandre	Professeur, Directeur PNS	X + 1
ABCHICHE, Nadia	Maître de conférences, Directrice du PeiP	X
ARRIGHI, Nicole	Maître de conférences, Directrice dpt Génie Biologique (GB)	X
AUROUX, Didier	Professeur, Directeur des Relations Entreprises	X
BOULBE, Cédric	Maître de conférences, Directeur dpt Mathématiques Appliquée et Modélisation (MAM)	X
BURLET, Jean-Laurent	Professeur agrégé, Directeur dpt Bâtiments Intelligents et Durables	X
CALLAGHAN, Delphine	Professeur agrégé, Directrice de la Communication et de la Vie Etudiante	
COHEN, Stéphanie	Responsable du service des finances	
DEVAUX, Emilie	DAC PNS	X +1
FRANQUET, Erwin	Directeur Polytech'Lab	
GAETANO, Marc	Maître de conférences, Directeur des Relations Internationales	Délégation : Emilie DEVAUX
GOUDON, Thierry	Professeur, Directeur laboratoire LJAD	
LORENZINI, Philippe	Professeur, Directeur des admissions	X
MALLET, Frédéric	Professeur, Directeur laboratoire I3S	
MIRAMOND, Benoit	Professeur, Directeur de la Recherche	X
MULLER, Fabrice	Professeur, Directeur dpt Ingénierie des Systèmes Electroniques (ISE), Directeur de la Qualité et amélioration continue	X
ONESTO, Cercina	Maître de conférences, Directrice des Relations Internationales	X
RIBAULT, Juliette	Professeur agrégé, Directrice des admissions	X
RISSO, Christine	Maître de conférences, Directrice des Etudes	X
SARGENTI, Elisabeth	Professeure, Directrice du département DLH	X
SAUCE, Gerard	Maître de conférences, Directeur des Relations Entreprises	X
SCHALL, Christopher	Professeur agrégé, responsable pédagogique de la formation d'anglais et correspondant numérique du dpt DLH	X
STARAJ, Robert	Professeur, Directeur du laboratoire LEAT	
TIGLI, Jean-Yves	Maître de conférences, Directeur dpt Sciences Informatiques	X
TONIN, Cyril	Responsable du service informatique	X

OUVERTURE DE SÉANCE – 15h00

#	SUJETS À L'ORDRE DU JOUR	DISCUSSIONS ET VOTES	ACTIONS	SUIVI
1	Validation du PV du 19/02/2026 et du 06/03/2026	Alexandre CAMINADA donne au CDD jusqu'au 3 avril pour faire des remarques sur les PV du 19 février et du 6 mars.	ED : Transmettre le PV lors de la prochaine séance	FAIT
2	Point qualité	Fabrice MULLER rappelle que l'audit de suivi se déroulera les 2 et 3 juillet prochains. Il communiquera prochainement un planning pour organiser les audits internes. Il prévoit également de rencontrer l'ensemble des pilotes de processus afin de mettre à jour les tableaux de bord. Enfin, il demande aux directeurs adjoints actuellement identifiés comme pilotes et arrivant en fin de mandat d'être présents, afin d'accompagner les nouveaux directeurs adjoints lors de ces réunions de préparation.	FM : Organiser les rdv avec les pilotes des process	EN COURS
3	Campagne d'emplois 26/27 : retour arbitrage gouv phase 1 (renouvellement CDD enseignant) et lancement phase 2 (création CDD enseignant)	Alexandre CAMINADA : présente l'arbitrage reçu de la DRH concernant les demandes de renouvellement de CDD enseignant phase 1. Toutes nos demandes de renouvellement ont été validées. Les 3 demandes de CDI sont en cours d'étude par la gouvernance de l'Université. A ce jour, aucune demande n'est envisagée pour la création de nouveau poste en CDD d'enseignant. PNS ne remontera donc pas de demande pour la phase 2.	ED : lancer le renouvellement des contrats	EN COURS
4	Retour de la CTI	Alexandre CAMINADA fait un retour au CDD et rappelle qu'il a transmis par mail à toute la communauté le retour à chaud des auditeurs. Nous devrions recevoir un retour écrit de la CTI d'ici 1 mois environ. Il précise qu'une AG avec tout le personnel et les étudiants est planifiée mardi 7 avril prochain. AC a transmis les supports de présentation à tout le personnel.	ED/AC : organiser l'AG	FAIT
5	Seuil d'ouverture et de dédoublement	Alexandre CAMINADA rappelle que le CAC de l'Université a voté le 7 mars 2024 les règles de dédoublement et d'ouverture des formations (de la mention à l'ECUE) à appliquer à partir de la rentrée 2024/25 (délibération 2024-18).	AC/CR : faire une nouvelle version à	EN COURS

<p>des formations en 2026/27 et 2027/28</p>	<p>Au vu des contraintes budgétaires, le VP formation a créé un groupe de travail depuis l'automne 2025 pour revoir le cadrage de l'offre de formation pour la rentrée 2026/27.</p> <p>A ce jour, Polytech a une autorisation spécifique pour une ouverture possible à partir de 7 étudiants pour la durée de notre accréditation qui fait suite à un échange de mail avec le VP formation en 2024. Le directeur propose que le CDD définisse un cadrage de dédoublement et d'ouverture des formations, mineures, UE et ECUE, en fonction des contraintes propres aux formations d'ingénieur. Ce cadrage sera transmis au VP formation.</p> <p>Christine RISSO et Alexandre CAMINADA rappellent ce qui est fait actuellement au sein de l'école, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le volume global d'HETD donné à l'école par UniCA est de 40 000 HETD par an. Ce volume est stable depuis 2018 et il est respecté par l'école. ➤ Le dénombrement du nombre d'élèves doit se faire en fonction du nombre réel d'inscriptions pédagogiques (IP) sur les éléments, UE ou ECUE, et non pas sur le nombre d'inscriptions administratives (IA) sur l'année du diplôme. ➤ En ce qui concerne les étudiants redoublants (AUR) ayant déjà validé les éléments UE ou ECUE concernés, ils ne sont pas comptabilisés. ➤ En ce qui concerne les étudiants AJAC n'ayant pas validé les éléments UE ou ECUE concernés, ils sont comptabilisés dans les IP de ces éléments. ➤ Les étudiants entrants en semestre d'échange, i.e. Erasmus, Polytech et autres, doivent être comptabilisés dans les effectifs des UE et ECUE concernés. ➤ Les étudiants et apprentis de master M2 parcours « ingénierie informatique » et « EIT Digital » de DS4H et M2 parcours « ingénierie mathématique » de SPECTRUM qui suivent des cours mutualisés (uniquement de sciences et techniques) portés par l'école, doivent être comptabilisés dans les effectifs des UE et ECUE concernés. L'école n'autorise pas de dédoublement de groupes, CM, TD ou TP, pour les cours mutualisés concernés sachant que la charge d'enseignement est portée par l'école. <p>➤ L'ouverture des enseignements :</p> <p><u>Rappel</u> : la stratégie de l'offre de formation licence & master – accréditation 2024 – 2028 instaurée par le CAC depuis 2024/25 est :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Au niveau L, toute mention, parcours ou éléments modélisés (notamment les UE optionnelles) ne pourra pas ouvrir à moins de 15 étudiants – Au niveau M, toute mention, parcours ou éléments modélisés (notamment les UE optionnelles) ne pourra pas ouvrir à moins de 10 étudiants. 	<p>partir des commentaires</p>
---	--	---------------------------------------

Proposition pour PNS :

1. Les seuils sont définis pour la période d'accréditation, donc jusqu'à la rentrée 2027 inclus.
2. **Seuil minimum d'ouverture de spécialité, de mineure et de tout élément constitutif des maquettes ingénieur, UE ou ECUE = 7 élèves minimum au total, inscrits pédagogiquement (IP total)** (i.e. élèves-ingénieurs, élèves entrants en semestre d'échange, élèves de master inscrits en cours mutualisés).
3. **Dans une mineure :**
 - Si le nombre d'IP total est <7, la mineure n'ouvre pas et les élèves de la mineure concernée sont orientés vers une autre mineure de la spécialité.
 - Si le nombre d'IP total est <7 deux années successives, la mineure est supprimée dans la maquette de l'année suivante (i.e. la 3ème année).
4. **Dans une année de spécialité FISE : si le nombre d'IP d'élèves-ingénieurs est <7 et le nombre d'IA (inscriptions administratives) d'élèves-ingénieurs est ≥7** (e.g. du fait de mobilité sortante en échange de semestre) :
 - 5.1 Si la spécialité existe en FISA : les élèves sont inscrits dans les cours de FISA et en projet ou stage pendant les périodes en entreprise.
 - 5.2 Si la spécialité n'existe pas en FISA : les élèves sont orientés vers une mobilité sortante (international, école Polytech, autre école...).
5. **Dans une année de mineure ou de spécialité FISA : si le nombre d'IA d'élèves-ingénieurs est <7**, les modalités d'ouverture doivent être décidées en comité de direction selon le contexte des relations entreprises.

➤ **Le seuil de dédoublement des groupes :**

Rappel : la règle de création d'un nouveau groupe de CM/TD/TP instaurée par le CAC depuis 2024/25 est : « un nouveau groupe ne peut se faire à moins de 10% d'étudiants supplémentaires par rapport au seuil ». Les seuils standards actuels de licence et maîtrise sont :

- 200 en CM, soit dédoublement à partir de 220 IP
- 35 en TD, soit dédoublement à partir de 39 IP
- 20 en TP, soit dédoublement à partir de 22 IP

Proposition pour PNS :

Définition de seuils standards pour PNS et application par défaut de la règle de 10% d'étudiants supplémentaires par rapport au seuil en arrondissant à la valeur inférieure, soit :

- 100 en CM, soit dédoublement à partir de 110 IP, sauf pour le PEIP qui dédouble à partir de 101 élèves.
- 24 en TD, soit dédoublement à partir de 27 élèves, sauf pour les groupes d'anglais et d'humanités, les deux étant concomitants sur l'emploi du temps, qui dédoublent à partir de 25 élèves.
- 12 en TP, soit dédoublement à partir de 14 élèves.

		<p>Les formations qui souhaitent aller au-delà de ces seuils pour le dédoublement, par exemple avec des groupes de TD à plus de 26 élèves, pour des raisons de charge des enseignants ou des difficultés d'emploi du temps, peuvent le faire avec l'accord des enseignants.</p> <p>Ces règles sous-entendent que la soutenabilité du volume global d'HETD de l'école soit respecté.</p> <p>Commentaires du CDD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le mécénat pédagogique est-il pris en compte pour le calcul de la charge totale de l'école ? <u>A vérifier dans OSE.</u> ○ Calculer une moyenne du nombre d'étudiants par groupe de TD et TP pour chaque formation pour connaître la situation actuelle. <u>A faire.</u> ○ Dans la proposition 4, remplacer la mention du nombre d'IP d'élèves-ingénieurs par le nombre d'IP total. <u>A faire.</u> ○ Afin de compenser la diminution des effectifs liée à la mobilité sortante, envisager de développer la mobilité entrante, notamment via des parcours ou cours en anglais dans chaque spécialité. <u>A faire.</u> ○ Point 4 : à étudier aussi pour les FISA. <u>A faire.</u> ○ Vérifier la capacité maximale d'accueil des salles (amphi, CM, TD et TP) pour les questions de sécurité. <u>A faire.</u> ○ Prévoir un processus de validation du nombre de groupes en CDD sur proposition semestrielle : prévisionnel en juin, validation en septembre et en février en fonction des mobilités internationales et des décisions de jury (NAP, AUR et AJAC). <u>A faire.</u> ○ Ajouter la notion de « seuil minimum de dédoublement par groupe » plutôt que la phrase indiquant que l'on peut aller au-delà. <u>A faire.</u> 		
6	Calendrier pédagogique	Christine RISSO indique qu'elle a partagé le document « calendrier pédagogique » pour l'année 2026/2027. Le calendrier sera validé lors du prochain CDD.	ED : Déposer le calendrier pour validation au prochain CDD du 30/04	EN COURS
	Levée de la séance	Alexandre CAMINADA lève la séance à 17h15.		